

ZAC de Planoise - Bilan de clôture de l'immeuble de bureaux rue Picasso

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par convention de mandat intervenue entre la Ville de Besançon et la SEDD le 11 septembre 1981 et approuvée par le Conseil Municipal du 12 octobre 1981, la Ville de Besançon confiait à la SEDD l'opération de réalisation d'un immeuble de bureaux de 5 241 m² rue Picasso.

Il s'agit de la construction de deux bâtiments occupés notamment par :

- le Centre Communal d'Action Sociale,
- Télé Diffusion de France,
- le Service des Domaines,
- les Postes,
- un laboratoire.

Toutefois, il reste un local libre de 236 m² qu'il est proposé de céder à la Ville de Besançon pour le franc symbolique, par la transformation de l'avance consentie par le bilan d'aménagement de l'opération d'immeuble de bureaux de la rue Picasso en fonds de concours à hauteur de 1 200 KF.

Par ailleurs, un contentieux est en cours avec TDF qui reste devoir à l'opération environ 30 000 F sur la vente.

La SEDD poursuivra l'action engagée bien que l'opération soit clôturée.

Les sommes qui seraient à encaisser ou à déboursier au titre de cette affaire seront imputées à l'opération d'aménagement de la ZAC de Planoise.

Bilan financier clôturé au 31/10/1994

ACTIF		PASSIF	
Acquisitions	1 417 612,15	Recettes provenant des tiers	
Etudes	1 474 244,21		
Travaux		Cessions	
travaux tertiaires	16 526,72	superstructure	22 517 202,85
travaux ouvr. Pat. chauffage	411 659,55	autres cessions	
travaux infra. non ventilé	55 800,87	Autres	11 200,00
travaux superstructures	18 261 228,80	produits de gestion	70 982,69
Frais		acom. particip.	1 200 000,00
frais financiers	746 161,53	fonds de concours	660 000,00
frais de société	752 495,94	recettes des tiers	24 459 385,54
frais sur vente	455 865,51	Recettes provenant du concédant	
charges gest. divers	339 583,79	participations	149 875,20
Total TTC	23 931 179,07	Total TTC	24 609 260,74
TVA sur investissement à déduire	3 066 741,11	TVA sur recettes à déduire	3 744 822,78
Total HT	20 864 437,96	Total HT	20 864 437,96

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le bilan de clôture de l'opération,
- approuver le versement de la participation de la Ville de Besançon de 149 875,20 F à l'équilibre de l'opération sur le chapitre 908.0/233.78005.30300,
- acquérir au franc symbolique le local de 236 m² et du terrain destiné au stationnement de 295 m² environ,
- enregistrer dans l'opération d'aménagement de la ZAC de Planoise toutes les charges et produits au titre de cette opération de bureaux à compter de la date d'établissement du présent bilan de clôture,
- donner quitus à la SEDD de la mission qui lui a été confiée dans le cadre de la convention en date du 11 septembre 1981.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.